

Initiatives ministérielles

députés qui sont de son avis prennent la parole et nous le disent sans ambages.

Quant à l'autre aspect que la députée a signalé, je croyais vraiment encore une fois avoir vidé la question. Je persiste à le croire, mais je n'ai pas d'objection à reprendre mon explication, à la présenter peut-être d'une façon différente, voire même à la compléter.

En l'occurrence, la députée a posé une question au sujet des mesures qui ont été prises avant même que les Nations Unies n'accordent leur autorisation pleine et entière.

Je réponds encore une fois que ces mesures furent prises alors que, sans provocation, l'Irak venait d'envahir le Koweït et menaçait d'envahir à leur tour l'Arabie Saoudite et d'autres pays du Moyen-Orient. Dans ce contexte, il était urgent selon moi que les gouvernements d'autres pays membres des Nations Unies interviennent sur-le-champ et s'interposent.

Nous aurions préféré que les Nations Unies disposent d'un mécanisme qu'une seule convocation aurait permis de déclencher, de sorte que les moyens de riposte se seraient déployés comme par enchantement. Dans ces conditions, les Nations Unies auraient disposé d'une force de maintien de la paix déjà constituée et elles auraient pu y avoir recours sans délai pour faire face à des situations de ce genre.

Malheureusement, créé à l'issue de la Seconde Guerre mondiale, ainsi que la député le sait, l'Organisation des Nations Unies constitue une tribune mondiale dont nous attendons tous beaucoup. Même si nous lui avons accordé notre confiance, il ne s'est guère révélé efficace pour faire face aux situations de ce genre. L'une des raisons, c'est que les pays de l'Est et les pays de l'Ouest n'ont cessé de se livrer une lutte acharnée à laquelle ils semblent maintenant vouloir renoncer.

En effet, pour la première fois dans l'histoire, les États-Unis et l'URSS conjuguent leurs efforts pour régler un problème de ce genre. Je crois que nous devrions tous nous réjouir de son évolution. On espère pouvoir en arriver au point où les Nations Unies puissent réagir très rapidement, mais entre-temps, nous devons agir d'abord et obtenir ensuite le plus rapidement possible l'approbation nécessaire.

M. Svend J. Robinson (Burnaby—Kingsway): Monsieur le Président, je poserai au député une question sur

l'argument qu'il a fait valoir relativement à l'emplacement actuel des trois vaisseaux canadiens. À l'origine, comme le ministre le sait sans doute, l'Armée canadienne avait l'intention de placer ces vaisseaux dans le Golfe d'Oman. À un moment donné, on a changé d'avis et on a décidé d'envoyer les navires en plein cœur de la zone possible de conflit, directement dans le golfe Persique, en passant par le détroit d'Ormuz.

Le ministre est-il d'accord avec la suggestion que j'ai présentée et qui, je crois, est également appuyée par l'opposition officielle, selon laquelle les navires pourraient non pas revenir au Canada comme un député l'a dit, mais se retirer dans le golfe d'Oman où ils seraient en mesure d'exécuter la Résolution 665, résolution qui découle de la mise en application des sanctions imposées en vertu de la Résolution 661. Ainsi, ces navires seraient protégés au cas où les États-Unis décideraient de lancer une offensive militaire.

À l'heure actuelle, il n'y a pas de commandement des Nations Unies. Les États-Unis et les troupes peuvent toujours lancer une première attaque qui mettrait en danger la vie des équipages de l'escadrille des CF-18 et des navires.

Le ministre est-il prêt à recommander à ses collègues du Cabinet de ramener nos navires dans le golfe d'Oman? Ces navires jouent certes un rôle important pour ce qui est de l'exécution de la résolution des Nations Unies, mais il faut éviter qu'une attaque unilatérale des États-Unis, non sanctionnée par les Nations Unies, mette en péril ces Canadiens et ces Canadiennes.

Le président suppléant (M. Paproski): Le ministre a deux minutes pour répondre à cette question.

M. Redway: Monsieur le Président, le député a exprimé certaines inquiétudes au sujet de la structure de commandement des forces des Nations Unies dans la région du Golfe, et je crois que cela devrait l'amener à conclure qu'il faut qu'il y ait une forme de collaboration ou d'interaction entre les forces, canadiennes et autres, qui sont là-bas. C'est manifestement ce qui se passe et c'est pourquoi il risque d'y avoir des changements dans la façon dont nos forces sont déployées dans la région.

Si le député veut proposer que nous déployions nos forces à un endroit en particulier—je ne suis pas certain si c'est dans la motion ou non—ce sera fort intéressant. Je ne prétends pas être un expert dans le domaine militaire ni quelqu'un qui s'y connaît en stratégie ou en tactique,